

# FICHE TECHNIQUE N° 11

## REEMPLACEMENT D'ÉLÉMENTS

### Introduction

- Le remplacement est une méthode pratiquée pour les éléments facilement démontables, qui ont généralement subi d'importantes dégradations
- Les précautions à prendre sont limitées lors d'un remplacement d'éléments

### Risques

- L'ouvrier démontant un élément présentant de la peinture dégradée peut être exposé à des poussières contenant du plomb
- Le port d'EPI adéquat est nécessaire en **cas de forte dégradation du support**

### Préparation

#### Aménagement et utilisation de locaux pour les intervenants

- Pas de préparation particulière concernant le plomb car les éléments sont démontés et évacués

### EPI et EPC

#### Equipements de protection individuelle (EPI)

#### En cas de forte dégradation du support



- Gants à résistance mécanique (norme EN 388)
- Masque à poussières FFP3
- Tenue de travail adaptée
- Chaussures de sécurité type S3

#### Equipements de protection collective (EPC)

- Pas d'EPC particulier concernant le plomb

### Mesures d'hygiène

#### Après le travail et avant chaque repas

- Retirer les vêtements et les autres équipements de protection
- Nettoyer soigneusement avec du savon toutes les parties du corps non protégées
- Trousse de premiers secours équipée et non périmée

#### Avant chaque pause (toilettes, boissons, etc.)

- Se laver les mains

### Exécution

- Démonter soigneusement les éléments à retirer tout en minimisant la génération des poussières
- Evacuation des éléments démontés
- Traitement des éléments en question selon la filière d'élimination appropriée
- Remplacement des éléments (généralement par des entreprises spécialisées)

### Fin de travaux

- Récupérer les débris tombés au sol et les mettre dans des sacs à déchets réservés à cet effet
- Réaliser un nettoyage à l'humide avec un chiffon

## Élimination des déchets

### Types de déchets ordinaires (dans un bâtiment non industriel)

- Gravats
- Pierre
- Brique
- Bloc de béton
- Déchets métalliques avec ou sans peinture au plomb

### Types de déchets spéciaux

OMoD 17 02 98 : Déchets contenant des substances dangereuses

Catégorie bois à problèmes :

- Bois utilisé à l'extérieur des bâtiments (fenêtres, volets, portes extérieures, etc.)
- Bois utilisé à l'intérieur des bâtiments (portes, planchers, etc.)

En l'absence d'analyses plomb, le bois provenant de l'intérieur des bâtiments est classé par défaut comme bois à problèmes.

### Types de déchets dans un bâtiment industriel :

Prendre contact avec le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) pour définir les mesures à prendre

### Remarque

- Ne pas brûler les éléments couverts de peinture au plomb

### Lieux de dépôt (selon GESDEC)

CTDS SA  
Route de Verbois 40  
1288 Aire-la-Ville  
Tél. 022 727 42 22

Serbeco SA  
Rue du Pré-Salomon 25  
1242 Satigny  
Tél. 022 341 15 20

### Pour plus de renseignements

#### SABRA

Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants

Tél. 022 388 80 50

E-mail : [chantiers.sabra@etat.ge.ch](mailto:chantiers.sabra@etat.ge.ch)

#### GGE

Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil

Tél. 022 817 13 13

Email : [info@gge.ch](mailto:info@gge.ch)

#### GPG

Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration de Genève

Tél.: 058 715 32 11

Email : [gpg@fer-ge.ch](mailto:gpg@fer-ge.ch)